

**Lundi 20 Novembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le lundi 20 Novembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de LIAS sous la présidence de Monsieur Gérard PAUL, Maire de la commune de LIAS, dûment convoqués le Mardi 14 Novembre 2017.

**Etaient présents** : Gérard PAUL, François LAPORTE, Nathalie BERDEIL, Philippe CASPAR, Jean-Pierre CECARELLO, Claude RIPAILLE, Sonia R'MIAL, Marie ALAUX, Christelle SADERNE et Emilie LUCHE.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Avant donné procuration** : Robert GUILLEY a donné procuration à Gérard PAUL et Christian DUFFAUT a donné procuration à Jean-Pierre CECARELLO.

**Absents Excusé** :

**Absents** : Cédric CAZANAVE et Sébastien SACAROT.

**Secrétaire de séance** : Nathalie BERDEIL

\*\*\*\*\*

. Monsieur Gérard PAUL, Maire, ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal :

. De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner Mme Nathalie BERDEIL ; cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents,

. De procéder au vote à main levée pour tous les points qui vont suivre - Proposition acceptée à l'unanimité.

. D'ajouter à l'ordre du jour la modification des statuts de la Communauté des communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT).

\*\*\*\*\*

En préambule, Monsieur Le Maire souhaite apporter quelques informations notamment sur les panneaux de rue qui ont été commandés auprès de la société GARGAM et qui seront livrés en mars 2018.

Ensuite, concernant la réunion pour le transfert de charges suite à la dissolution de la cuisine centrale de Lévigac. Le quorum n'ayant pas été atteint le vote est reporté à la prochaine réunion.

#### **4.1. FPT Personnel titulaire et stagiaire de la fonction publique territoriale**

**Arrêté du Maire n° 21\_11\_2017**

**Objet : Octroi de la NBI de 15 points à l'agent Nadège GAUVIN**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que Mme Nadège GAUVIN, agent territorial de 2<sup>ème</sup> classe peut bénéficier de la NBI de 15 points puisqu'elle exerce ses fonctions dans une commune de moins de 2000 habitant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité de cet octroi de la NBI de 15 points à cet agent.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	10	12
Pour	Contre	Abstentions
12	-	-
Date de la convocation : 14/11/2017		
Date d'affichage : 14/11/2017		



#### 4.1 - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT

##### 4.1 – Modification du tableau des emplois

**Objet : Modification du nombre d'heures des ATSEM**

Ce point est reporté à la prochaine réunion. Monsieur Le Maire est en attente d'un complément d'informations de la part de la Communauté des Communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT) suite à la modification du transfert de la compétence jeunesse. Cette modification ne peut donc être soumise aux votes du Conseil Municipal.

#### 7. FINANCES LOCALES

##### 7.3 Emprunts

**Délibération n°2017-11-01**

**Objet : Garantie d'emprunt pour la construction de 8 logements par Colomiers Habitat situés à La Prairie des Lins**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Lias a reçu 24 demandes pour 8 logements (5 logements PLUS et 3 PLAI) et qu'il y a un déficit d'environ 400 logements sur la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Il expose à l'assemblée qu'une garantie d'emprunt doit être accordée par la commune à hauteur de 10 % pour le remboursement de prêt et à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental. Les montant à garantir par la commune s'élève donc à :

- 33 100 € pour le PLAI à la construction
- 51 000 € pour le PLUS à la construction
- 8 500 € pour le PLAI à la charge foncière
- 13 800 € pour le PLUS à la charge foncière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder cette garantie d'emprunt à hauteur de 10 % telle que décrite ci-dessus.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	10	12
Pour	Contre	Abstentions
12	-	-
Date de la convocation : 14/11/2017		
Date d'affichage : 14/11/2017		

##### 8.3 Voirie

**Objet : Demande de subventions au Conseil Général pour les parties communales**

Monsieur Le Maire explique que le Conseil Départemental, ne traite que les demandes de subventions pour la voie. Les espaces communaux ne sont pas entrés dans cette base de calcul.

Or, la moitié du budget est prévue pour les espaces verts.

Une demande complémentaire peut être faite auprès du Conseil Général.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'unanimité à cette demande complémentaire.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	10	12
Pour	Contre	Abstentions
12	-	-
Date de la convocation : 14/11/2017		
Date d'affichage : 14/11/2017		

##### 2.3. Droit de préemption urbain

**Objet : DIA**

Monsieur Le Maire présente une DIA pour 763 m<sup>2</sup> une vente de 180 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	10	12
Pour	Contre	Abstentions
0	12	-
Date de la convocation : 14/11/2017		
Date d'affichage : 14/11/2017		



## 5.7- Intercommunalité

Délibération n°2017-11-02

Objet : Modification des statuts de la C.C.G.T

Le maire informe les membres du conseil municipal que le conseil communautaire du 15 novembre 2017 a délibéré à l'unanimité sur la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Conformément au Code général des collectivités locales les communes disposent de 3 mois à compter de la notification faites par la C.C.G.T., le 22 novembre 2017, pour délibérer sur cette modification statutaire.

Le maire précise que cette modification statutaire s'est traduite comme suit :

### Article 4 : Compétences obligatoires

---

[Ajout de la compétence suivante à l'article 4.5](#)

#### Article 4.5 : GEMAPI

La gestion des *milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)*, exercée de façon facultative par les collectivités territoriales ou leurs groupements, devient une compétence obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Article 5 : Compétences optionnelles

---

[Ajout de la compétence suivante à l'article 5.6](#)

#### Article 5.6 : Politique de la ville

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

Monsieur Le Maire → Quelques précisions :

- Aménagement des aires des gens du voyages : la gestion sera certainement faite par une entreprise indépendante.
- Compétence GEMAPI (gestion de l'eau, digues, rivières...) : bassin versant des 3 rivières coût annuel de 45 000 €. Reprise obligatoire de cette compétence par la CCGT. Il y aura de plus des travaux à prévoir car structures désuètes ce qui entraîne une augmentation des investissements.
- Réunion récente à CARCASSONNE concernant les problèmes de l'eau : Garonne 2050 une prévision de 30 % d'eau en moins dans la Région. Une solution peut être de récupérer l'eau de la période hivernale en créant un lac collinaire. Moyenne de consommation 80 m<sup>3</sup> par an et par personne.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- ⇒ d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine comme présentée ci-dessus,
- ⇒ d'autoriser le maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	10	12
Pour	Contre	Abstentions
12	-	-
9.1 Date de la convocation : 14/11/2017		
Date d'affichage : 14/11/2017		



## **9.1. Autres domaines de compétence des communes**

### **Objet : Entretien des espaces verts communaux**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Denis MANGE, est en arrêt de travail. Il n-y a plus d'employé communal affecté aux espaces verts. Monsieur Le Maire souhaite remercier l'association Flore à Lias pour son aide apportée à la commune.

Cette opération sera renouvelée avec l'association. La commune recherche un agent compétent et prendra le temps pour effectuer au mieux son recrutement.

### **Questions diverses.**

Sainte Barbe : Monsieur Christian DUFFAUT représentera la commune le 2 décembre prochain.

Organisation des états des lieux de la salle polyvalente : contacter au moins 7 jours avant pour prise de rendez-vous pour effectuer un état des lieux.

Protection de la marre derrière la salle polyvalente : un grillage sera mis en place afin de sécuriser la zone.

La séance est levée à 23h00

